

CONVOCACTION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 24 avril 2024, à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Validation de l'étude d'impact financière pour le gîte d'étape vélo.
- Motion de soutien au Département de la Haute-Saône « mise à 2x2 voies de la RN19 entre Vesoul-Est et Lure Ouest ».
- Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
- Subvention collègue René Cassin.
- Questions diverses.

En Mairie, le 16 avril 2024

CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Bénédicte MAUSSIRE, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE, Nicolas VIROT.

Absents excusés : Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Thomas PARICAUD, Vincent TERREAUX.

Absent non excusé : néant

Bénédicte MAUSSIRE a été élue secrétaire.

➤ **23/2024 Validation de l'étude d'impact financière pour le gîte d'étape vélo**

Mr le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la demande de subvention DETR à l'Etat pour le gîte d'étape vélo, il convient de produire une étude d'impact financière.

Mr le Maire présente au conseil municipal l'étude d'impact financière établie par le Mr le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Vesoul (SGC).

Après en avoir débattu le conseil municipal prend acte de l'étude d'impact financière et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre le projet de gîte d'étape vélo.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour 6

Contre 0

Abstention 0

➤ **24/2024 Validation de l'étude d'impact financière pour la micro-brasserie**

Mr le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la demande de subvention DETR à l'Etat pour la micro-brasserie, il convient de produire une étude d'impact financière.

Mr le Maire présente au conseil municipal l'étude d'impact financière établie par le Mr le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Vesoul (SGC).

Après en avoir débattu le conseil municipal prend acte de l'étude d'impact financière et à la majorité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre le projet de micro-brasserie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour 5

Contre 1

Abstention 0

➤ **25/2024 Motion de soutien au Département de la Haute-Saône « Mise à 2x2 voies de la RN19 entre Vesoul-Est et Lure-Ouest**

Le conseil municipal de Chariez,

Considérant que la RN 19 qui relie Paris à la frontière Suisse est un axe économique essentiel pour les deux bassins de vie de Vesoul et de Lure séparés de 25 kilomètres.

Rappelle que cet axe structurant est indispensable aux entreprises industrielles et commerciales telles que STELLANTIS à Vesoul (3000 salariés), manufacture du lac à Vaivre et Montoille (220 salariés), NOIDIS à Pusey (280 salariés), COFEL-MERINOS à Vesoul (120 salariés) ...mais aussi au Groupe Hospitalier de la Haute-Saône avec 2000 agents répartis sur 4 sites, dont Vesoul (préfecture) et Lure (sous-préfecture), et qui est doté d'une ligne SMUR 24h/24 qui intervient sur tout le territoire.

Souligne que le trafic actuel sur la RN 19 entre Vesoul et Lure est de l'ordre de 9 000 véhicules par jour dont 2000 poids lourds. Mais avec le report du trafic de la RN 57, ce sont plus de 3 500 poids lourds qui sont attendus !

Réitère à ce titre sa volonté de voir aboutir le projet de déviation Est de la RN57 qui permettrait un désengorgement des communes d'Echenoz-la-Méline, Vesoul, Quincey et Frotey-lès-Vesoul ainsi que la mise en place de murs anti-bruit au niveau du Grand-Grésil et du transmarchement, et plus globalement améliorer le transit dans l'Agglomération (carrefour de la Vaugine et côte d'Andelarre).

Déplore le bilan catastrophique de la mortalité entre 1994 et 2023 de 63 tués, ces drames humains s'accompagnent d'un coût sociétal lourd de 225 à 360 millions d'euros. (Calcul réalisé avec les valeurs utilisées par l'office national interministériel de la sécurité routière).

Apporte son soutien au Département de la Haute-Saône qui sollicite l'engagement d'une discussion avec l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour aboutir à la réalisation de ce tronçon routier, de 21 kilomètres, vital pour le bassin de Vesoul, la Haute-Saône et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal :

APPORTE son soutien au Département de la Haute-Saône « Mise à 2x2 voies de la RN19 entre Vesoul-Est et Lure-Ouest.

Pour 5

Contre 1

Abstention 0

➤ **26/2024 Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme de la CAV, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 14 décembre 2023 sur l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le dossier a été transmis le 23 janvier 2024 à la commune de Chariez. Le Conseil Municipal doit maintenant donner son avis sur le projet de révision du PLUi.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de révision du PLUi tel que transmis. Ce dernier intègre les orientations de la commune en matière de développement.

Pour 6

Contre 0

Abstention 0

➤ **27/2024 Subvention collège René Cassin**

Le collège René Cassin de Noidans les Vesoul, par courrier en date du 26 mars dernier, nous sollicite au titre de l'année 2024 pour un soutien financier, afin d'offrir aux élèves des compléments (projets éducatifs pluridisciplinaires) aux formations initiales.

15 élèves de la commune sont scolarisés au collège René Cassin.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE de verser une subvention de 20 € par élève au Collège René Cassin de Noidans les Vesoul, soit un montant de 300 €.

Pour 6

Contre 0

Abstention 0

➤ **Questions diverses**

Rendez-vous avec l'Architecte du Patrimoine pour les projets gîte et micro-brasserie le mardi 21 mai à 10h00.

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET ABSENTE EXCUSEE	Annick GUILLAUMOT ABSENTE EXCUSEE
Bénédicte MAUSSIRE	Thomas PARICAUD ABSENT EXCUSE	Vincent TERREAUX ABSENT EXCUSE	Aurélien THEVENOT
Lionel VALDENNAIRE	Nicolas VIROT		